

I- Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

Volume 19, numéro 4, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702420ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702420ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1988). I- Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 19(4), 703–724. <https://doi.org/10.7202/702420ar>

CHRONIQUE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA ET DU QUÉBEC

Hélène GALARNEAU*

I — Les relations extérieures du Canada

(juillet à septembre 1988)

A — Aperçu général

Le premier ministre canadien se rendait à New York en septembre où il participait cette année à l'ouverture de la nouvelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'attribution du prix Nobel de la paix aux Casques bleus, le jour même du passage de M. Mulroney à l'ONU, tombait à point pour le Canada, qui a encore accepté à deux reprises cette année, en avril et en août, de participer à de nouvelles missions de paix en Afghanistan et à la frontière irano-iraquienne, et qui fait campagne par ailleurs pour obtenir à l'automne un siège au Conseil de Sécurité. Dans un discours devant l'Assemblée générale, le Premier ministre accordait une place aux problèmes environnementaux, thème que son ministre des Finances abordait au même moment en relation au développement à Berlin-Ouest à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. Il soulignait également l'intention du Canada de poursuivre la lutte contre l'apartheid, question qui avait réuni pour une seconde fois en août le Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe du Commonwealth.

On retiendra également de ce trimestre, la normalisation des relations diplomatiques entre le Canada et l'Iran ainsi que la conclusion, aux États-Unis, du processus d'approbation législative de l'accord de libre-échange canado-américain qui se heurtait cependant de l'autre côté de la frontière à l'obstruction du Sénat.

B — Les politiques de défense

1 — LA MODERNISATION DES FORCES ARMÉES

Poursuivant les politiques exposées dans le Livre blanc publié l'an dernier, le ministère de la Défense nationale faisait connaître au cours du trimestre la concrétisation de certains projets d'acquisition d'équipement militaire et de revitalisation de la Réserve. Le 14 juillet, M. Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, annonçait d'abord l'établissement d'un premier Centre d'instruction et de soutien pour la Milice. D'autres centres semblables seront établis au Canada d'ici 1995 afin de fournir les installations et le soutien nécessaires à la

* *Documentaliste au CQRI. Cette chronique a été rédigée en collaboration avec Manon Tessier, assistante de recherche au Centre québécois de relations internationales.*

Revue Études internationales, volume XIX, n° 4, décembre 1988

revitalisation et à la modernisation de la Réserve terrestre.¹ Une semaine plus tard, on apprenait qu'un projet d'achat d'une flotte de véhicules tout terrain septentrionaux avait reçu l'approbation de principe du Cabinet. D'un coût estimé à \$ 420 millions répartis sur dix ans, ce projet devrait permettre la production au Canada de 820 véhicules tout terrain destinés à la défense territoriale, et dont l'acquisition permettra de satisfaire aux objectifs de l'OTAN sur la normalisation et l'interopérabilité.²

Le 26 juillet, le ministre Beatty annonçait encore l'intention du Canada de se doter d'une flotte de 12 dragueurs de mines dont la construction, estimée à \$ 750 millions, devrait débuter en 1992. Selon M. Beatty, aucun navire canadien n'étant équipé pour cette fonction, ce projet représente « une contribution importante, et même essentielle à la défense du Canada ». ³ Par la même occasion, le ministre confirmait que le renouvellement des chars d'assaut était à l'étude, en précisant que le projet n'avait pas encore reçu l'approbation du cabinet.⁴ Le ministre indiquait également que la décision concernant l'acquisition de sous-marins nucléaires n'était pas encore arrêtée.

Enfin, M. Beatty annonçait le 15 septembre que le Cabinet avait donné son aval à la phase de définition du projet d'acquisition d'un nouveau système de communications de l'armée canadienne d'un coût de \$ 87,1 millions. Celui-ci, appelé le Système tactique de commandement, de contrôle et de communications (STCCC), permettrait notamment à l'armée canadienne d'acquérir un équipement de radiocommunication compatible avec le matériel utilisé par les autres pays membres de l'Alliance atlantique.⁵

2 – LE TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

À l'occasion du vingtième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, réaffirmait l'appui du Canada à cette entente. Se réjouissant de l'adhésion récente de l'Espagne au TNP et de l'intention de l'Arabie saoudite d'y souscrire, le secrétaire d'État indiquait que les ambassades canadiennes avaient reçu l'instruction d'aviser chaque pays n'ayant pas encore ratifié le traité « de l'importance particulière » qu'attache le Canada à l'adhésion universelle au TNP. M. Clark notait de nouveau les progrès auxquels ont conduit les entretiens américano-soviétiques sur le contrôle des armements nucléaires et le désarmement et exprimait l'espoir que d'autres progrès puissent être réalisés d'ici la conférence de 1990 de révision du TNP.⁶

C — Les politiques économiques et commerciales

Au terme d'une révision entreprise en août 1987, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marcel Masse, présentait le 6 septembre la nouvelle politique du gouvernement canadien en matière de réglementation des exportations d'électricité et des lignes internationales de transport. Afin d'alléger les exigences imposées aux exportateurs d'électricité, l'émission des permis d'exportation ne sera plus automatiquement assujettie à

1. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 69/88*, 14 juillet 1988.

2. Gouvernement du Canada, *Communiqué*, 21 juillet 1988.

3. Suzanne DANSEREAU, *Le Devoir*, 26 juillet 1988, p. 1; voir aussi Paul KORING, *The Globe and Mail*, 25 juillet 1988, pp. A1 et A2.

4. Suzanne DANSEREAU, *Le Devoir*, 26 juillet 1988, pp. 1 et 8 et Patrick SULLIVAN, *The Globe and Mail*, 25 juillet 1988, pp. A1 et A2.

5. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 77/88*, 15 septembre 1988.

6. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 160*, 28 juillet 1988.

des audiences publiques et à l'approbation du gouverneur en conseil. Lorsque les changements législatifs nécessaires à la mise en œuvre de cette politique auront été adoptés, les contrats entreront en vigueur dès leur signature et la tenue d'une audience publique sera limitée aux cas jugés nécessaires par l'Office national de l'énergie (ONE). La réglementation des lignes internationales de transport subira, elle aussi, des modifications. Ainsi, le tracé des lignes sera régi, sauf exception, par les lois provinciales, tâche qui était auparavant assumée par l'ONE. Celui-ci conservera néanmoins le pouvoir de déterminer si les pratiques et les procédures des provinces suffisent à assurer la protection de l'intérêt public. La nouvelle politique comporte également certaines mesures liées à la protection de l'environnement, dont l'objectif est de coordonner l'examen des problèmes environnementaux attribuables à la production d'électricité.⁷ Trois jours plus tard, M. Masse annonçait l'injection par le gouvernement canadien de plus de \$ 600 millions sur cinq ans pour la recherche et le développement sur l'efficacité énergétique et le recours accru aux sources d'énergie non pétrolières.⁸

À la fin du trimestre, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, annonçait la création d'un programme de promotion du commerce de \$ 57 millions conçu pour aider les petites et moyennes entreprises à développer les marchés d'exportation américains et d'outre-mer, notamment ceux de la région Asie-Pacifique et de l'Europe de l'Ouest. Une série de mesures liées à la promotion du commerce étaient ainsi présentées parmi lesquelles on retiendra l'introduction de nouveaux programmes de diversification des marchés et de développement des exportations, le financement de missions commerciales et l'ouverture de nouveaux bureaux commerciaux aux États-Unis.⁹

D — Les politiques d'aide au développement

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, rendait publics au mois de juillet les résultats d'un sondage d'opinion sur l'attitude des Canadiens envers l'aide au développement. Ce sondage révèle notamment que les Canadiens appuient fortement les efforts de développement international déployés par le Canada, mais qu'ils affichent un certain pessimisme quant au succès de la coopération pour le développement. Effectué par une firme privée, il constitue le premier d'une série de sondages annuels que le gouvernement s'est engagé à réaliser dans sa stratégie d'aide au développement présentée en mars dernier afin d'évaluer le degré de connaissance et l'opinion des Canadiens sur les questions de développement.¹⁰

Au début d'août, l'ACDI lançait un programme de \$ 25 millions pour faire connaître le processus de développement international aux jeunes et leur permettre d'y participer. Ce programme de cinq ans, financé par l'ACDI mais administré par des organismes non gouvernementaux, des entreprises privées ou des institutions, permettra la participation des jeunes au développement au moyen d'échanges avec des pays en développement et de formation de courte durée.¹¹ À la fin du mois, la ministre Landry annonçait par ailleurs la

7. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 88/185*, 6 septembre 1988 et *La politique canadienne de l'électricité*, septembre 1988, 24p.; Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 7 septembre 1988, pp. 1 et 10.

8. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 88/192*, 9 septembre 1988.

9. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 211*, et *Discours 88/45*, 29 septembre 1988; voir aussi John KOHUT, *The Globe and Mail*, 30 septembre 1988, p. B-8.

10. ACDI, *Communiqué no 88-60*, 12 juillet 1988.

11. ACDI, *Communiqué no 88-65*, 2 août 1988 et Carole BEAULIEU *Le Devoir*, 3 août 1988, p. 3.

mise en place d'un projet pilote relié au processus de sélection des agences d'exécution de programmes ou de projets de l'ACDI. L'objectif, déclarait Mme Landry, est « d'améliorer les mécanismes utilisés par l'ACDI au niveau de la sollicitation de services et de l'adjudication de contrats ».¹²

Enfin, l'ACDI contribuait financièrement au cours du trimestre aux activités de coopération au développement d'organisations non gouvernementales et d'universités. Ainsi, \$ 1 million pour une période de six ans était accordé à l'Université Queen's pour un programme de bourses destiné aux étudiants de pays en développement, \$ 7,2 millions échelonnés sur trois ans à la Fondation Aga Khan du Canada pour des projets dans les domaines de la santé, du développement rural et des ressources humaines dans plusieurs pays tandis que \$ 11,4 millions répartis sur trois ans étaient versés à l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement (OCED) pour l'achat de matériel pédagogique pour les pays en développement.¹³ À la fin septembre, on apprenait encore que l'ACDI s'était engagée à verser environ \$56 millions sur trois ans au *Canadian University Service Overseas* (CUSO)¹⁴, \$13,5 millions pour la même période à la *Canadian Cooperative Association* et \$6,2 millions, toujours entre 1988 et 1991, au Carrefour canadien international.¹⁵

E — Les politiques d'immigration

Comme elle l'avait fait en juin pour le projet de loi C-55 réformant le processus de reconnaissance du statut de réfugié, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, présentait le 12 juillet des amendements au projet de loi C-84 sur l'immigration illégale. L'une des quelques modifications apportées touche le refoulement de navires transportant des réfugiés et précise que les dispositions permettant au ministre d'ordonner de faire demi-tour aux navires transportant des personnes désireuses de revendiquer le statut de réfugiés seront supprimées six mois après l'entrée en vigueur du projet de loi C-55 qui réglementera l'entrée « massive » de réfugiés. Dans l'intervalle, ce pouvoir serait limité aux navires se trouvant dans une zone comprise entre 12 et 24 milles marins au large des côtes canadiennes. Les mesures visant à décourager l'entrée illégale — dont les sanctions à l'égard des personnes organisant ou facilitant l'entrée sans papiers adéquats au pays de ressortissants — étaient cependant maintenues.¹⁶

Quelques jours plus tard, les projets de loi C-55 et C-84 régissant l'accueil des réfugiés étaient enfin adoptés par le Sénat malgré l'opposition de certains sénateurs et d'organismes non-gouvernementaux.¹⁷ La loi C-55 devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989, date à partir de laquelle les étrangers arrivés sans papiers adéquats pourront être renvoyés dans « des pays sûrs » par lesquels ils auraient transité, ou être détenus au Canada pour une période indéterminée sans avoir recours à un avocat. La loi C-84 devrait entrer en vigueur progressivement au cours de l'automne.¹⁸

12. ACDI, *Communiqué no 88-78*, 23 août 1988.

13. ACDI, *Communiqué no 88-79*, 23 août 1988; *Communiqué no 88-81*, 23 août 1988; *Communiqué no 88-77*, 16 août 1988.

14. ACDI, *Communiqué no 88-102*, 26 septembre 1988.

15. ACDI, *Communiqué no 88-107*, et *Communiqué no 88-108*, 30 septembre 1988.

16. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-17*, 12 juillet 1988, *The Globe and Mail*, 13 juillet 1988, pp. A1 et A2 et Manon Cornellier, *Le Devoir*, 13 juillet 1988, pp. 1 et 10.

17. Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 22 juillet 1988, p. 3 et *The Globe and Mail*, 22 juillet 1988, p. A-8.

18. Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 23 juillet 1988, pp. A1 et A10 et Victor MALAREK, *The Globe and Mail*, 26 juillet 1988, p. A3.

Le 2 août, Mme McDougall ajoutait de nouvelles modifications au Règlement sur l'immigration en élargissant les droits des résidents permanents en matière de parrainage. Ceux-ci bénéficieront de la possibilité de parrainer l'admission de leur père ou de leur mère, quel que soit leur âge, en qualité de membres de la catégorie de la famille. Cette mesure, qui s'ajoute à celles qui furent annoncées par la ministre en mai dernier, devrait entrer en vigueur à l'automne.¹⁹

Le gouvernement canadien exigeait à partir du 7 septembre que les ressortissants panaméens soient obligatoirement munis d'un visa de visiteur pour venir au Canada. Il tentait ainsi d'empêcher la venue de citoyens du Panama ayant l'intention de s'installer en permanence au Canada, un nombre croissant de Panaméens, plus de 1,200, s'étant présentés aux frontières dans ce but au cours des derniers mois.²⁰ À la suite de l'imposition de cette mesure, une soixantaine de Panaméens se rendant au Canada se trouvait immobilisés aux États-Unis. Le gouvernement canadien dépêchait alors auprès d'eux un agent du consulat canadien à Atlanta pour leur offrir la possibilité d'obtenir le statut de visiteur. Aucun ne réclamait cependant ce statut, choisissant plutôt d'obtenir un permis de séjour de six mois du département de l'Immigration américain.²¹ Plus tôt au cours du trimestre, le problème de l'entrée illégale de réfugiés au Canada avait également retenu l'attention lorsqu'un cargo belge avait été soupçonné de transporter des réfugiés asiatiques vers le Canada. Le bateau s'était échoué sur la côte danoise.²²

F — Les organisations et rencontres internationales

1 — L'ONU

Le Premier ministre canadien s'adressait le 29 septembre pour la première fois depuis 1985 aux membres de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion de l'ouverture de sa 43^{me} session. Notant d'abord la réduction des tensions Est-Ouest et les perspectives accrues de coopération qu'elle laisse présager, M. Mulroney rappelait ensuite qu'une véritable sécurité internationale ne pourrait survenir sans la résolution des problèmes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Après un rappel des mesures prises par le Canada dans les domaines de l'assistance au développement, il affirmait que le monde vivait actuellement « une crise environnementale » comme il n'en a jamais connu jusqu'ici et soulignait la nécessité de protéger les ressources naturelles. Il annonçait à ce sujet la création à Winnipeg d'un Centre international pour l'environnement chargé de « promouvoir sur la scène internationale le concept écologique de développement viable. » Outre ces deux grands thèmes, M. Mulroney dénonçait « le cercle vicieux de la répression et de la violence » en Afrique du Sud ainsi que « l'escalade de la violence et de l'extrémisme » au Moyen-Orient, région qui pourrait faire l'objet, laissait-il entendre, d'une Conférence internationale pour la paix.²³

19. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-20*, 2 août 1988.

20. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 88-25*, 7 septembre 1988, Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 8 septembre 1988, pp. 1 et 12 et Victor MALAREK, *The Globe and Mail*, 8 septembre 1988, pp. A1 et A2.

21. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 9 septembre 1988, p. A5 et Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 13 septembre 1988, p. 3.

22. Julia NUNES, *The Globe and Mail*, 25 juillet 1988, pp. A1 et A2, *Le Devoir*, 28 juillet 1988, pp. 1 et 8 et *Le Devoir*, 29 juillet 1988, p. 3.

23. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours*, 29 septembre 1988. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 30 septembre 1988, pp. 1 et 10 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 30 septembre 1988, pp. A1 et A2.

Le jour même du passage à l'Assemblée générale du Premier ministre, le prix Nobel de la paix 1988 était attribué aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, et le ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, déclaraient que le Canada éprouvait un sentiment de fierté à l'annonce de cette nouvelle et ils rendaient hommage aux Canadiens ayant servi dans les contingents onusiens.²⁴ Le Canada profitait également de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale pour promouvoir sa candidature au Conseil de sécurité, dont les membres non permanents devront être élus en octobre.²⁵

Deux semaines plus tôt, à l'occasion de l'examen de mi-parcours du Programme quinquennal d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, prenait la parole devant un comité de l'assemblée plénière. Après avoir réaffirmé l'engagement à long terme du Canada envers l'Afrique notamment dans le cadre du programme fédéral *Afrique 2000* lancé en 1986, Mme Landry soulignait les efforts entrepris par les pays africains pour l'amélioration de leur situation économique, qualifiée de très critique par la ministre et retenait parmi les problèmes les plus urgents le fardeau de la dette, le surpeuplement et la dégradation de l'environnement. Mme Landry indiquait enfin que le Canada continuerait à veiller à ce que l'Afrique figure à l'ordre du jour des grandes rencontres multilatérales.²⁶

Le 9 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale avaient annoncé la participation du Canada à un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies (UNIIMOG) chargé de vérifier l'application du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq qui devait entrer en vigueur le 20 août. Le Canada s'engageait alors à fournir à cette force de maintien de la paix une unité de 370 membres des Forces armées canadiennes chargée des communications pour l'ensemble de la Force d'observateurs et 15 officiers détachés au quartier général et aux postes d'observation.²⁷ En septembre, le ministre de la Défense nationale annonçait le remplacement graduel des militaires canadiens par des techniciens civils de l'ONU et le retour au pays de la majorité du contingent canadien d'ici décembre.²⁸

2 – LE COMMONWEALTH

La ville de Toronto était l'hôtesse, les 2 et 3 août, de la deuxième réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. Les mesures visant à contrer la censure et la propagande sud-africaines de même que les progrès des travaux sur les sanctions économiques entrepris en février dernier lors de la première réunion des ministres constituaient les principales questions à l'ordre du jour.²⁹ En début de rencontre, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures et président de la réunion, M. Joe Clark, présentait à ses homologues un plan d'action élaboré par le Canada pour contrer la propagande et la censure en Afrique du Sud. Ce plan, auquel le gouvernement

24. Ministère des Affaires extérieures, *Déclarations et Discours*, 29 septembre 1988. *Communiqué no 214*, 29 septembre 1988 et Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 83/88*, 29 septembre 1988; voir aussi Michel VASTEL, *Le Devoir*, 30 septembre 1988, pp. 1 et 10.

25. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 27 septembre 1988, pp. 1 et 10.

26. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 195* et *Discours no 88/42*, 12 septembre 1988; *Le Devoir*, 13 septembre 1988, p. 2.

27. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 171*, 9 août 1988; voir aussi, *Le Devoir*, 10 août 1988, pp. 1 et 8.

28. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 17 septembre 1988, pp. A1 et A2.

29. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 145*, 11 juillet 1988.

canadien entend consacrer \$1 million, présente une série de mesures et de suggestions destinées à surmonter les contraintes imposées à la liberté de presse en Afrique du Sud parmi lesquelles on retiendra un fonds d'aide juridique pour la presse parallèle, des bourses et des stages pour la formation de journalistes et la création d'un conseil consultatif de citoyens sud-africains.³⁰ En marge de la réunion, le gouvernement canadien avait d'ailleurs organisé sur ce thème de la censure et de la propagande un forum public auquel participaient des représentants d'Afrique, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada, s'attirant ainsi les protestations du gouvernement sud-africain.³¹ Au cours de la première journée de la rencontre, la question des États de la ligne de front, et plus particulièrement celle de la protection des sites des projets d'aide au développement contre les actes de sabotage de la part de l'Afrique du Sud, était également soulevée, certains participants suggérant que le Canada fournisse les moyens nécessaires à la protection de ses projets d'assistance dans ces pays. En conférence de presse, M. Clark reconnaissait l'existence du problème mais réaffirmait que le Canada ne modifierait pas sa position sur l'octroi d'une aide militaire aux pays de la ligne de front.³² À la fin septembre, le Canada allait offrir certaines formes d'aide non militaire à ces pays en vue de renforcer la sécurité des sites de projets de développement (cf. rubrique sur l'Afrique australe).

À l'issue de la deuxième journée de discussion, les ministres se séparaient en invitant les pays membres du Commonwealth et les autres gouvernements à se montrer plus sévères à l'endroit de l'Afrique du Sud, en interdisant par exemple l'importation de charbon sud-africain et les transferts technologiques vers ce pays, en respectant l'embargo sur les ventes d'armements décrété par les Nations Unies et en frappant de pénalités les pays ne respectant pas les sanctions. Le communiqué final précisait également que la stratégie élaborée par le Canada contre la censure et la propagande sud-africaines représente une bonne base pour une éventuelle stratégie commune du Commonwealth à cet égard.³³ Les médias ayant rapporté au cours de la conférence que certains membres du comité s'étaient étonnés des efforts entrepris par le Canada pour orienter les discussions sur les problèmes de la censure et de la propagande plutôt que sur les questions liées aux sanctions économiques,³⁴ le secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, rappelait en conférence de presse qu'à l'occasion de leur première réunion, les ministres s'étaient mis d'accord pour mettre l'accent sur ce thème lors de la conférence de Toronto.³⁵

3 – LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE

Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, participait à Berlin-Ouest à la fin septembre à l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ainsi qu'aux rencontres qui la précèdent, celles du Groupe des Sept, du Comité intérimaire du FMI et du Comité de développement du FMI et de la Banque mondiale.³⁶ À la réunion du Groupe des Sept, les ministres des Finances des sept grands pays industrialisés se

30. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 165*, 3 août 1988; *The Globe and Mail*, 4 août 1988, p. A8.

31. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 156*, 20 juillet 1988; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 3 août 1988, pp. A1 et A2.

32. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 3 août 1988, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 3 août 1988, pp. 1 et 8.

33. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 4 août 1988, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 8 août 1988, pp. 1 et 8.

34. Michael VALPY, *The Globe and Mail*, 2 août 1988, pp. A1 et A2; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 3 août 1988, pp. A1 et A2.

35. *Le Devoir*, 8 août 1988, pp. 1 et 8.

36. *The Globe and Mail*, 23 septembre 1988, p. B18 et 24 septembre 1988, p. B5.

montraient satisfaits des mesures prises pour contrer les menaces d'inflation, au nombre desquelles figurent les décisions des banques centrales concernant les taux d'intérêt. À ce sujet, M. Wilson louait les actions préventives prises par certains pays tout en recommandant la vigilance.³⁷ Le FMI recommandait par ailleurs au Canada de procéder à des réductions plus importantes du déficit fédéral dans le but de combattre les pressions inflationnistes. Le ministre canadien reconnaissait que le déficit devrait être réduit davantage et qu'un déficit élevé exerçait de la pression sur les politique monétaires.³⁸

À Berlin-Ouest, M. Wilson proposait un plan en quatre points dont l'objectif consiste à sensibiliser la Banque mondiale aux conséquences environnementales des projets qu'elle soutient. Rappelant que la protection de l'environnement et le développement économique doivent aller de pair, M. Wilson proposait notamment la diffusion publique des projets de développement économique de la Banque et le financement de projets de conservation de l'environnement dans les pays en voie de développement. La publication des projets permettrait, soulignait le ministre, une plus grande transparence du système en décourageant le financement de projets potentiellement dangereux pour l'environnement des PVD.³⁹

4 – LE GROUPE DE CAIRNS ET LE GATT

Le Canada annonçait le 13 juillet qu'il souscrivait à la nouvelle proposition de négociation que le Groupe Cairns devait soumettre au GATT afin de réduire les subventions à l'agriculture et d'amorcer la libéralisation du commerce des produits agricoles. Cette proposition, qui suggère une réforme des échanges agricoles à long terme, prévoit le gel des mesures susceptibles de fausser ces échanges et une réduction annuelle de 10 % des subventions agricoles pour les deux prochaines années tout en laissant aux pays une marge de manœuvre quant aux moyens de réaliser ces réductions. Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, déclarait au moment de l'annonce qu'il était « particulièrement opportun que le Groupe de Cairns mette de l'avant des suggestions de négociations plus détaillées. » Le ministre exprimait également l'espoir que cette proposition « donne un nouvel élan aux négociations du GATT et qu'elle contribue à combler les écarts entre les diverses positions de négociations déjà énoncées. »⁴⁰

À Genève où se réunissaient du 20 au 22 juillet les représentants des pays membres du GATT pour faire le point sur les négociations commerciales multilatérales,⁴¹ la délégation canadienne dirigée par M. Crosbie, refusait cependant de souscrire à certaines clauses contenues dans le document préparé par le Groupe de Cairns, clauses touchant la procédure de réduction des subventions agricoles. M. Crosbie expliquait l'attitude canadienne par les dangers que représenteraient ces clauses pour l'industrie laitière du Canada. Celles-ci étaient finalement retirées du document final du Groupe et présentées séparément par l'Australie.⁴²

De passage à Toronto au début d'août, le ministre australien des Affaires extérieures, M. Bill Hayden, prononçait devant un auditoire de gens d'affaires une conférence sur les relations commerciales entre le Canada et l'Australie. M. Hayden évoquait la réforme des subventions agricoles et la position du Groupe de Cairns à ce sujet. Lançant un appel à la solidarité des exportateurs agricoles, le ministre soulignait que le Groupe devait, avec l'appui

37. Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 26 septembre 1988, p. B18.

38. *Ibid.*, pp. B1 et B18.

39. Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 27 septembre 1988, p. B23.

40. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 148*, 13 juillet 1988; voir aussi *The Globe and Mail*, 14 juillet 1988, p. B30.

41. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 155*, 19 juillet 1988.

42. Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 23 juillet 1988, p. B6.

de tous ses membres, poursuivre ses efforts de négociations pour atteindre les objectifs fixés à Punta del Este.⁴³

5 – L'OACI

En réponse à la demande de l'Iran, le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale se réunissait en session spéciale les 13 et 14 juillet afin d'étudier les circonstances entourant la destruction le 3 juillet d'un avion civil iranien par un navire de guerre américain. Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, avait indiqué quelques jours auparavant que le gouvernement canadien acceptait les explications américaines, aucune preuve n'indiquant que cette version puisse être inexacte. Il déclarait également qu'Ottawa appuierait éventuellement la tenue d'une réunion extraordinaire de l'OACI.⁴⁴ L'OACI ajournait cette session en déplorant « l'usage d'armes contre des avions civils » et en instituant une enquête indépendante principalement axée sur les aspects techniques du dossier.⁴⁵ À l'issue de la réunion, le représentant permanent du Canada au Conseil de l'OACI, M. Dionigi Fiorita, estimait souhaitable, dans l'éventualité où les ressources en personnel spécialisé de l'OACI se révéleraient insuffisantes, que l'Organisation puisse faire directement appel aux pays disposant de l'expertise nécessaire au bon déroulement de l'enquête. M. Fiorita souhaitait également qu'une version préliminaire du rapport de l'OACI soit rendue disponible afin de faire état de la progression des travaux.⁴⁶

G — Les relations canado-américaines

1 – LA RENCONTRE TRIMESTRIELLE DES SECRÉAIRES D'ÉTAT AMÉRICAIN ET CANADIEN

Les secrétaires d'État américain et canadien, MM. George Shultz et Joe Clark, se rencontraient le 14 septembre à Washington pour une dernière fois avant la tenue d'élections dans les deux pays. Ils effectuaient à cette occasion un tour d'horizon des grandes questions de politique internationale telles les relations Est-Ouest, les situations au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, de même que de certaines questions bilatérales dont le libre-échange et les pluies acides. Sur ce dernier point, M. Shultz devait confirmer à son homologue canadien qu'un accord sur les pluies acides ne serait pas réalisé sous l'administration Reagan.⁴⁷

2 – LE LIBRE-ÉCHANGE

Amorcé au trimestre dernier, le processus d'approbation de l'Accord de libre-échange par les instances législatives des deux pays se poursuivait progressivement au cours de l'été. Le 28 juillet, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, annonçait que son gouvernement accepterait deux amendements au projet de loi C-130 de mise en œuvre de l'accord canado-américain. M. Crosbie donnait suite ainsi aux travaux du Comité des Communes chargé d'examiner le projet de loi article par article, qui recommandait que l'eau, à moins d'être comprise dans une boisson ou en citerne, soit exclue de l'entente et ne fasse ainsi l'objet de dérivations massives.⁴⁸ Des inquiétudes avaient été formulées à ce sujet

43. Brian MILNER, *The Globe and Mail*, 5 août 1988, p. B8.

44. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 5 juillet 1988, pp. A1 et A2; *The Globe and Mail* 6 juillet 1988, p. A9.

45. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 14 juillet 1988, p. 10; *The Globe and Mail*, 15 juillet 1988, p. A4; Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 15 juillet 1988, pp. 1 et 8.

46. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 19 juillet 1988, p. 7.

47. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 194*, 12 septembre 1988.

48. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 161*, et *Discours 88/34*, 28 juillet 1988; voir aussi *Le Devoir*, 29 juillet 1988, p. 3; Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 29 juillet 1988, pp. A1 et A2.

lorsque des sénateurs de l'Illinois avaient proposé de détourner, sans l'accord du Canada, les eaux du lac Michigan pour augmenter le niveau du fleuve Mississippi.⁴⁹ Un mois plus tard, le gouvernement déposait d'ailleurs un projet de loi interdisant l'exportation d'eau à grande échelle.⁵⁰ Le second amendement supprimait l'article 8 du projet de loi C-130 qui aurait donné préséance à l'Accord de libre-échange sur toutes les autres lois fédérales. Le projet de loi, dont les débats en Comité et en Chambre avaient été limités par une motion de clôture,⁵¹ était finalement adopté par la Chambre des Communes le 31 août.⁵² Tout au long des débats, les partis d'opposition avaient manifesté leur désaccord. Le Sénat, à majorité libérale, bloquait d'ailleurs l'adoption du projet de loi, dont les Libéraux entendent faire l'enjeu de l'élection fédérale prévue pour l'automne.⁵³

De son côté, le Sénat américain, comme l'avait fait le 9 août la Chambre des représentants,⁵⁴ adoptait le 19 septembre la loi mettant en œuvre l'Accord canado-américain.⁵⁵ Le ministre Crosbie déclarait à cette occasion qu'il appartenait maintenant aux Canadiens « de ne pas rater cette chance historique. »⁵⁶ Pour sa part, le Premier ministre canadien exprimait au cours d'un entretien téléphonique avec le président américain sa confiance de voir l'Accord entériné au Canada.⁵⁷ Le président Reagan signait la législation américaine le 28 septembre en présence de l'ambassadeur canadien aux États-Unis, M. Allan Gottlieb.⁵⁸

3 – AUTRES QUESTIONS

Le Sénat américain approuvait au début d'août la « loi omnibus » sur le commerce qui était signée par le président américain le 23 du même mois. Le représentant spécial du président Reagan pour le commerce, M. Clayton Yeutter, tenait alors à rassurer les partenaires commerciaux des États-Unis en affirmant qu'« ils n'avaient rien à craindre tant qu'ils respectaient les lois du commerce international ».⁵⁹ Un porte-parole de l'ambassade canadienne avait déclaré plus tôt que la plupart des mesures protectionnistes contenues dans la loi avaient été évacuées ou diminuées dans leur portée et que les possibilités de désaccord étaient dorénavant liées à l'application de ces mesures.⁶⁰

Dans le dossier de l'amiante, le Canada se réjouissait de la décision de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) de donner suite à la demande canadienne, formulée en août, de tenir des consultations publiques sur l'utilisation de ce produit. Le

49. Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 8 juillet 1988, p. A-9; Susan DELACOURT et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 9 juillet 1988, pp. A1 et A2; voir aussi *Le Devoir*, 13 juillet 1988, p. 2.

50. Marie TISON, *Le Devoir*, 26 août 1988, p. 8.

51. Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 16 août 1988, pp. 1 et 8 et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 16 août 1988, pp. A1 et A2.

52. Michel VASTEL, *Le Devoir*, 1^{er} septembre 1988, p. 2 et Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, pp. A1 et A4.

53. Christopher WADDELL, *The Globe and Mail*, 14 septembre 1988, pp. A1 et A2, et 16 septembre 1988, pp. A8.

54. Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 10 août 1988, pp. 1 et 8 et Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 10 août 1988, pp. A1 et A2.

55. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 20 septembre 1988, pp. A1 et A13 et *Le Devoir*, 20 septembre 1988, p. 10.

56. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 201*, 19 septembre 1988.

57. *Le Devoir* 22 septembre 1988, p. 2.

58. *Le Devoir*, 29 septembre 1988, p. 13 et *The Globe and Mail*, 29 septembre 1988, p. A10.

59. Jacques HUBERT-RODIER, *Le Devoir*, 24 août 1988, p. 5.

60. Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 4 août 1988, p. B20.

ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marcel Masse espérait que l'EPA puisse ainsi être convaincue « que l'utilisation contrôlée de l'amiante représente la meilleure démarche. » Les nouvelles audiences s'ouvraient le 19 septembre à Washington.⁶¹

À la fin du trimestre, MM. Robert de Cotret et Frank Oberle, respectivement ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, se rendaient à Washington pour signer avec les représentants des États-Unis, du Japon et des neuf pays membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) un accord multilatéral sur la construction de la station spatiale permanente appelée Freedom. Outre cet accord multilatéral, deux accords bilatéraux étaient également signés, entre, d'une part, l'Agence spatiale américaine NASA et l'ESA et entre, d'autre part, la NASA et le ministère canadien de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Tel qu'annoncé en avril dernier, le gouvernement s'engage par ces accords à investir la somme de \$1,2 milliard dans ce projet et à construire un système d'entretien et de réparation mobile pour l'assemblage et la maintenance de la station orbitale.⁶²

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — LA CEE

En préparation de la création du marché intérieur européen de 1992, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, annonçait le 13 septembre que le gouvernement canadien ferait effectuer trois études sur ce sujet. La première, qui portera sur les incidences de ce marché unifié, devrait être achevée en mars 1989. M. Crosbie souhaite « que l'élimination des obstacles au commerce entre les membres de la Communauté européenne ne s'accompagnera pas d'un relèvement général des obstacles posés au commerce extérieur » (...). Le Canada déplorerait tout développement du genre dans la politique commerciale communautaire » déclarait-il.⁶³

2 — LA FRANCE

Le 8 juillet, le négociateur en chef canadien aux Affaires maritimes Canada-France, M. Yves Fortier, rencontrait à Paris pour des discussions informelles les négociateurs français.⁶⁴ Ils discutaient notamment des conclusions d'un rapport scientifique international réalisé par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du nord-ouest (OPANO) sur les réserves de poissons dans la zone contestée, qui concluait à une pêche excessive de la morue par la France et recommandait la réduction du volume des captures. Chaque partie décidait d'analyser le rapport de façon plus approfondie avant d'entamer d'autres discussions. De retour au Canada quelques jours plus tard, M. Fortier soulignait le changement d'attitude de la France dans ce dossier depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement de Michel Rocard.⁶⁵ Au même moment, la décision de la société de la Couronne canadienne Air Canada d'acheter trente-quatre Airbus français et de prendre option sur vingt autres était accueillie par la presse des deux pays comme un signe de normalisation des relations franco-canadiennes.⁶⁶

61. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 88/206*, 19 septembre 1988.

62. *Le Devoir*, 30 septembre 1988, p. 10.

63. Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 196*, 13 septembre 1988.

64. *The Globe and Mail*, 9 juillet 1988, p. A8.

65. *Le Devoir*, 23 juillet 1988, p. A2.

66. Paul KORING, Harvey ENCHIN et Edward GREENSPOON, *The Globe and Mail*, 21 juillet 1988, pp. A1 et A2 et Jean-Paul BURY, *Le Devoir*, 22 juillet 1988, p. 15.

Le 12 septembre cependant, la France interrompait ses pourparlers avec le Canada et demandait l'application immédiate de l'accord de médiation conclu entre les deux pays en avril, l'attitude des autorités canadiennes ayant conduit à « l'impossibilité de parvenir à un accord par les voies de négociations bilatérales. »⁶⁷ Le litige entre les deux pays dominait la conférence annuelle de l'OPANO qui s'ouvrait le lendemain à Ottawa. L'étude scientifique sur l'état des ressources dans la zone de litige rendue publique en juillet et examinée par la France et le Canada était soumise pour son adoption officielle aux membres de la conférence qui lui donnaient leur accord de principe.⁶⁸ L'éventualité d'en rendre obligatoires les recommandations était cependant contestée.⁶⁹ Par ailleurs, la CEE s'objectait à une résolution proposée par le Canada et soutenue par l'URSS demandant le respect des quotas fixés par la commission des pêches de l'organisation. Le Canada entendait en conséquence exercer des pressions diplomatiques auprès de la CEE afin de faire respecter les totaux de prises admissibles fixés par l'OPANO.⁷⁰ Les délégués européens avaient quitté le dîner d'ouverture de la conférence en guise de protestations contre un discours prononcé par le ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, dans lequel il accusait les Européens d'être responsable de la surexploitation des stocks, accusation qui fut reprise au cours de la conférence par des membres de la délégation canadienne.⁷¹ En fin de trimestre, le gouvernement canadien donnait instruction à M. Fortier de faire part au négociateur français, M. Jean-Pierre Puissochet, de l'intention du Canada de soumettre le litige à une médiation n'engageant pas les parties.⁷²

3 – L'ITALIE

Le Canada et l'Italie signaient le 1^{er} août à Rome un accord de coopération économique et industrielle. Celui-ci cherche à favoriser les contacts entre les entreprises et les organisations des deux pays. Il prévoit notamment la mise sur pied d'un groupe de travail mixte formé de représentants des secteurs public et privé canadien et italien qui tiendra sa première réunion dès l'automne.⁷³

I – Le Canada et l'URSS

L'épisode des expulsions de diplomates en série qui avait marqué le dernier trimestre des relations canado-soviétiques se terminait par un retour à la normale. Le ministère des Affaires extérieures expliquait à la mi-juillet que M. Clark n'avait pas eu à mettre à exécution sa menace de ne pas renouveler les visas de travail des ouvriers soviétiques travaillant à la reconstruction du consulat de Montréal si l'URSS ne permettait pas le retour des recrutés locaux à l'ambassade canadienne de Moscou et que, du point de vue canadien, l'incident était clos.⁷⁴ En septembre, à l'occasion de l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Clark rencontrait le ministre soviétique des Affaires extérieures avec lequel il discutait des relations canado-soviétiques et des récents événements qui les avaient affectées. À l'issue de l'entretien, M. Clark déclarait que

67. *Le Devoir*, 13 septembre 1988, p. 1.

68. *Le Devoir*, 14 septembre 1988, p. 8 et *Le Soleil*, 14 septembre 1988, p. B8.

69. Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 17 septembre 1988, p. A3.

70. *Le Soleil*, 17 septembre 1988, p. A11.

71. *The Globe and Mail*, 15 septembre 1988, p. A5 et Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 17 septembre 1988, pp. A1 et A2.

72. *The Globe and Mail*, 22 septembre 1988, p. A5.

73. Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 166*, 4 août 1988.

74. Pierre CAYOUE, *Le Devoir*, 12 juillet 1988, p. 3.

l'importance des relations entre les deux pays devait permettre de considérer les événements de juin comme étant chose du passé. Il souhaitait également que les recrutés locaux de l'ambassade canadienne puissent revenir rapidement à leur poste.⁷⁵

Plus tôt au mois de juillet, le quotidien *Le Devoir* avait rapporté que le Canada n'envisageait pas de protester auprès de Moscou à la suite de l'intrusion de deux avions de combat soviétiques dans l'espace aérien canadien, à proximité des couloirs réservés à l'aviation civile. Une collision entre ces deux avions et un appareil civil canadien avait alors été évitée de justesse.⁷⁶

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 — LA VISITE DE MME MONIQUE LANDRY EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES ANTILLES

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, effectuait au cours des premières semaines d'août une tournée latino-américaine et antillaise la menant en Jamaïque, en Bolivie et en Équateur. En Jamaïque, première étape de son voyage, elle présidait le 5 août la réouverture officielle de la piste de l'aéroport international de Montego Bay dont la réfection venait d'être achevée. Cette nouvelle piste est l'une des composantes du Projet aéroportuaire des Antilles, financé par l'ACDI, de modernisation des aéroports de la région.⁷⁷ Le 7, Mme Landry arrivait en Bolivie pour une visite de deux jours au cours desquels elle visitait les sites de certains projets de développement parrainés par l'ACDI et ratifiait un protocole d'entente pour la mise sur pied d'un programme d'aide alimentaire de \$3 millions à ce pays. Elle devait également rencontrer le président bolivien et des membres du gouvernement.⁷⁸ En Équateur, la ministre représentait le Canada aux cérémonies d'investiture du nouveau président de l'Équateur, M. Rodrigo Borja Cevallos et profitait également de son passage pour inaugurer le nouveau consulat du Canada à Quito.⁷⁹

2 — LE RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROCESSUS DE PACIFICATION EN AMÉRIQUE CENTRALE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, répondait le 26 septembre au premier rapport du Comité spécial de la Chambre des Communes sur le processus de pacification en Amérique centrale qui avait été déposé en juillet. Ce rapport recommandait entre autres l'appui aux mesures de vérification et de contrôle dont s'accompagne le processus de paix, le renforcement des droits de la personne et de la démocratie, l'augmentation de l'aide économique et humanitaire et l'amélioration de la représentation diplomatique dans la région.⁸⁰ M. Clark se déclarait d'accord avec l'ensemble du rapport et s'engageait à accroître de \$100 millions, tel que le recommandait le Comité, le financement pour le développement et la reconstruction économique en Amérique centrale entre 1988 et 1994.⁸¹

75. *The Globe and Mail*, 29 septembre 1988, p. A11.

76. *Le Devoir*, 30 juillet 1988, p. A10.

77. ACDI, *Communiqué no 88-66*, 4 août 1988 et *Communiqué no 88-67*, 5 août 1988.

78. ACDI, *Communiqué no 88-68*, 7 août 1988 et *Communiqué no 88-69*, 8 août 1988.

79. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 163*, 2 août 1988 et ACDI, *Communiqué no 88-70*, 9 août 1988.

80. Comité spécial de la Chambre des Communes, *Premier rapport: Appui au Groupe des Cinq, Le Canada et le Processus de Pacification en Amérique Centrale*, 5 juillet 1988, Canada, 73p.

81. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 207*, 26 septembre 1988.

3 – HAÏTI

À la suite des événements violents du 11 septembre en Haïti, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures chargeait l'ambassade canadienne de Port-au-Prince de faire des représentations auprès des autorités haïtiennes pour qu'on mette un terme aux « agissements violents de groupes incontrôlés et que soit établi un climat susceptible de permettre le dialogue ». ⁸² La ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait le lendemain la suspension des négociations de gouvernement à gouvernement avec Haïti. L'acheminement de l'aide canadienne sera dorénavant assumé par des organisations et des institutions non-gouvernementales et des organismes multilatéraux. « Le gouvernement canadien entend marquer ainsi fermement sa réprobation face aux nombreuses atteintes aux droits fondamentaux qui se multiplient depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel régime » expliquait Mme Landry. ⁸³ En juillet, le Canada avait suspendu la préparation de nouveaux projets d'aide bilatérale à ce pays et évaluait depuis, la pertinence de l'ensemble de son programme d'aide. ⁸⁴

Au lendemain du renversement du régime du général Namphy, le gouvernement canadien ne se déclarait pas surpris par les événements et estimait qu'il fallait attendre de voir quels gestes seraient posés par le nouveau gouvernement pour le rétablissement de l'ordre et le respect des droits fondamentaux. Le ministère des Affaires extérieures réaffirmait également le maintien de l'aide canadienne aux populations les plus démunies par l'intermédiaire d'organismes non-gouvernementaux et multilatéraux. ⁸⁵

4 – LA JAMAÏQUE

Le Canada annonçait en septembre une série de mesures d'urgence pour répondre aux besoins de la Jamaïque, frappée par le passage d'un ouragan. Au nombre de celles-ci, on notera l'envoi de \$ 600 000 supplémentaires au Haut-Commissariat canadien à Kingston, le versement de \$ 1 million du programme d'assistance humanitaire international de l'ACDI et la mise de côté de \$ 4 millions pour des projets de reconstruction. Un avion des Forces armées canadiennes était également dépêché sur les lieux. ⁸⁶ Dans un communiqué, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, indiquait qu'un moratoire sur le remboursement des prêts canadiens à la Jamaïque serait consenti durant toute la période de reconstruction. ⁸⁷

5 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

L'ACDI annonçait au cours du trimestre des contributions à quatre projets de développement d'ONG canadiennes dans la région. L'Université de Guelph recevait ainsi la somme de \$ 730 021 pour la réalisation d'un programme de formation en médecine vétérinaire à l'intention des étudiants du Costa Rica et de Colombie. ⁸⁸ Puis, \$ 638 107 étaient fournis au Carrefour canadien international pour la mise sur pied d'un programme d'échanges entre jeunes agriculteurs canadiens et antillais, ⁸⁹ \$ 1 185 681 au Collège du Cap-Breton pour le

82. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 193*, 12 septembre 1988.

83. ACDI, *Communiqué no 88-94*, 13 septembre 1988, voir aussi Jean-V. DUFRESNE, *Le Devoir*, 14 septembre 1988, pp. 1 et 8 et *The Globe and Mail*, 15 septembre 1988, p. A8.

84. *Le Devoir*, 13 juillet 1988, p. 7.

85. Martin PELCHAT, *Le Devoir*, 19 septembre 1988, pp. 1 et 8.

86. ACDI, *Communiqué no 88-95*, 14 septembre 1988, Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 205*, 22 septembre 1988 et Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 15 septembre 1988, p. A12.

87. *Le Devoir*, 20 septembre 1988, p. 2.

88. ACDI, *Communiqué no 88-76*, 16 août 1988.

89. ACDI, *Communiqué no 88-84*, 25 août 1988.

lancement d'un programme de bourses d'études à l'intention des étudiants des îles Turks et Caïques⁹⁰ et \$ 5 millions à l'Entraide universitaire mondiale pour l'exécution d'un projet d'approvisionnement et d'assainissement des eaux au Pérou.⁹¹

K — Le Canada et l'Iran

Le Canada annonçait le 18 juillet la normalisation de ses relations diplomatiques avec l'Iran. L'ambassade canadienne avait été fermée en 1980 à Téhéran, où les intérêts canadiens étaient représentés depuis par le Danemark. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se félicitait de cette tournure des événements qui témoignait selon lui, de l'importance accordée par le Canada à l'Iran étant donné la situation géopolitique et le potentiel commercial de ce pays.⁹² Cette normalisation des relations diplomatiques avait été précédée par des négociations entre le ministère des Affaires extérieures et le chargé d'affaires iranien en poste à Ottawa et, plus récemment, par le séjour de hauts fonctionnaires canadiens en Iran.⁹³ Plus tôt en juillet, le gouvernement canadien avait exprimé dans un communiqué « son profond regret » pour le décès des passagers de l'avion de ligne iranien abattu par les États-Unis, tout en rappelant de nouveau la nécessité de poursuivre les efforts destinés à mettre fin au conflit.⁹⁴

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 — L'AFRIQUE AUSTRALE

À la fin du trimestre, le Canada acceptait de répondre aux demandes d'aide concernant la protection contre des actes de sabotage de projets d'assistance en Afrique australe. Des discussions à ce sujet avaient déjà eu lieu au cours de la rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth et plus tôt ce trimestre, lors de la deuxième réunion du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe. Pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui annonçait le 29 septembre des mesures d'aide en ce sens, le « succès des projets de développement dans la région (...) dépend de la possibilité pour ces pays de protéger les chantiers où s'effectuent les travaux. D'importants projets de développement, notamment la réfection prévue de la ligne Limpopo au Mozambique, sont continuellement exposés à des actes de déstabilisation et à des troubles. Nous sommes maintenant disposés à collaborer avec d'autres gouvernements pour assurer la protection nécessaire ».⁹⁵ Parmi les formes d'aide envisagées par le Canada, on retrouve un appui logistique par la fourniture de vêtements, de carburant et de matériel de communication et l'accroissement du soutien de la balance des paiements des pays victimes de tel actes.

Plus tôt au cours du trimestre, le Canada s'engageait à verser \$ 4,2 millions à titre d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées en Afrique australe notamment de l'Angola, du Malawi et du Mozambique. Les fonds seront répartis entre divers organismes d'aide tels Oxfam Canada, l'UNICEF et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe (UNDRO).⁹⁶

90. ACDI, *Communiqué no 88-89*, 1^{er} septembre 1988.

91. ACDI, *Communiqué no 88-97*, 20 septembre 1988.

92. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 152*, 18 juillet 1988; voir aussi Manon CORNELIER, *Le Devoir*, 19 juillet 1988, pp. 1 et 8 et Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 19 juillet 1988, pp. A1 et A2.

93. *Le Devoir*, 16 juillet 1988, p. A5; *The Globe and Mail*, 16 juillet 1988, p. A4.

94. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 135*, 4 juillet 1988.

95. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 213*, 29 septembre 1988.

96. ACDI, *Communiqué no 88-80*, 23 août 1988.

2 – L'AFRIQUE DU SUD

À l'occasion du 70^{ème} anniversaire du leader sud-africain Nelson Mandela, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demandait sa libération au gouvernement sud-africain. M. Clark se faisait ainsi l'écho du Premier ministre canadien qui, dans son message d'anniversaire, confiait à M. Mandela son espoir que sa remise en liberté lui permette d'entreprendre la construction d'un système non-racial en Afrique du Sud.⁹⁷ De Pretoria, le ministre des Affaires extérieures, M. Botha, réagissait en déclarant que la teneur du message de M. Mulroney se rapprochait « dangereusement » de la position des forces terroristes en Afrique du Sud.⁹⁸

Par ailleurs, à la fin de juillet, le gouvernement canadien resserrait sa politique sur l'entrée de sportifs sud-africains au Canada en refusant l'émission de visas à tout athlète, professionnel ou amateur, détenteur d'un passeport sud-africain et demandant l'autorisation de participer à un événement sportif au Canada.⁹⁹ L'ambassadeur sud-africain à Ottawa, M. de Klerk, s'élevait contre cette mesure qu'il qualifiait de « pénalité vindicative » pour les athlètes sud-africains.¹⁰⁰ D'autres mesures d'élargissement des sanctions contre l'Afrique du Sud étaient annoncées en septembre lors d'un discours prononcé par M. Clark à l'Université Laval à Québec, devant le Centre des ressources universitaires en développement international. Parmi celles-ci on note l'interdiction plus stricte de conclure des marchés publics avec des sociétés appartenant en majorité à des intérêts sud-africains, le gel des crédits accordés pour le commerce avec ce pays et l'extension de l'interdiction de la vente de produits de haute technologie aux utilisateurs finals du secteur privé en Afrique du Sud. Le secrétaire d'État mentionnait également, en plus des 2,4 millions annoncés à Toronto pour promouvoir le dialogue entre Sud-Africains et contrer la censure et la propagande, l'octroi d'une subvention de \$ 30 000 au Groupe d'action contre la censure en Afrique du Sud et de \$ 50 000 au fonds de défense des médias. Il signalait enfin que le Canada contribuerait à la reconstruction de l'édifice du Conseil sud-africain des Églises qui avait été détruit par l'explosion d'une bombe plus tôt au cours du trimestre.¹⁰¹

3 – LE BURUNDI

Le 31 août, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, convoquait l'ambassadeur du Burundi à Ottawa pour l'informer des préoccupations du Canada à l'endroit des événements récents survenus dans son pays. Il lui faisait alors part de son vœu de voir un retour au calme dans les meilleurs délais et souhaitait que la lumière soit faite sur ces événements au moyen d'un processus crédible pour l'opinion publique internationale. Du 20 au 24 août, un représentant du gouvernement canadien avait été dépêché au Burundi et au Rwanda pour évaluer la situation et vérifier le processus d'assistance aux personnes réfugiées au Rwanda. L'ambassadeur canadien à Kinshasa recevait lui aussi pour instruction d'évaluer la situation et visitait à cet effet des camps de réfugiés. De son côté, la ministre des Relations extérieures et du Développement international octroyait d'abord une aide d'urgence de \$ 150 000 pour l'aide alimentaire aux réfugiés par l'entremise de l'organisation canadienne pour la Solidarité et le Développement et haussait de \$ 100 000 le budget du Fonds canadien d'initiatives locales administré par l'ambassade du Canada au Rwanda, puis annonçait encore

97. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 150*, 15 juillet 1988.

98. *The Globe and Mail*, 16 juillet 1988, pp. A1 et A2.

99. *Gouvernement du Canada, Communiqué no 162*, 29 juillet 1988; voir aussi Paul KORING, *The Globe and Mail*, 28 juillet 1988, pp. A1 et A2.

100. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 29 juillet 1988, p. A5.

101. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/44*, 26 septembre 1988.

quelques jours plus tard le versement de \$ 500 000 au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour son travail auprès des réfugiés burundais au Rwanda.¹⁰²

4 – LE SOUDAN

En réponse à l'appel lancé à la communauté internationale par le gouvernement du Soudan, le Canada prenait au cours du trimestre une série de mesures d'urgence. L'octroi de \$ 250 000, montant réparti entre l'UNICEF, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophes (UNDRO) était d'abord annoncé le 15 août pour l'acheminement de secours vers ce pays.¹⁰³ Le député Walter McLean se rendait à ce moment à Khartoum en qualité de représentant spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre des Relations extérieures et du Développement international. Une autre contribution était annoncée deux semaines plus tard, celle-ci de \$ 100 000 à l'UNICEF.¹⁰⁴ Enfin, le Canada accordait en septembre une aide de \$ 1 million au Comité international de la Croix-Rouge pour ses activités dans cette région.¹⁰⁵

5 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

L'ACDI annonçait en août deux contributions pour des projets au Cameroun. Ainsi, un consortium formé d'une université québécoise et d'un groupe d'experts-conseils recevait \$ 5 millions pour l'implantation d'un Centre de création et de développement des petites et moyennes entreprises de ce pays¹⁰⁶ tandis que \$ 9 millions répartis sur cinq ans étaient accordés à l'École des Hautes études commerciales de Montréal pour un projet de coopération institutionnelle. Il s'agit de la troisième phase d'un projet entrepris en 1984 pour lequel \$ 886 000 avaient été alloués et qui avait permis de déterminer la nature et l'importance des besoins en développement des ressources humaines du Cameroun.¹⁰⁷ La ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait enfin que \$ 5 millions seraient affectés au cours des cinq prochaines années aux activités du Comité inter-États de la lutte contre la sécheresse dans la région du Sahel.¹⁰⁸

M — Le Canada et l'Océanie

1 – LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES EN ASIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures entreprenait le 28 juin un voyage de deux semaines en Asie qui l'amenait au Japon et en Thaïlande pour des visites officielles. Il s'y rendait à l'occasion de la réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est qui se tenait à Bangkok. D'abord au Japon, M. Clark rencontrait, dans le cadre des sixièmes consultations entre les ministres canadien et japonais des Affaires étrangères, son homologue, M. Sousuke Uno, avec lequel il passait en revue les relations bilatérales entre les deux pays.¹⁰⁹ M. Clark rappelait alors que l'Accord de libre-échange canado-américain ne représente pas une menace pour les investissements japonais au Canada, qu'il espère voir augmenter. La création d'une liaison aérienne directe

102. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 191*, 2 septembre 1988; ACDI, *Communiqué no 88-93*, 12 septembre 1988.

103. ACDI, *Communiqué no 88-73*, 15 août 1988.

104. ACDI, *Communiqué no 88-88*, 29 août 1988.

105. ACDI, *Communiqué no 88-86*, 6 septembre 1988.

106. ACDI, *Communiqué no 88-75*, et *Discours no 214/F*, 17 août 1988.

107. ACDI, *Communiqué no 88-74*, et *Discours no 215/F*, 18 août 1988.

108. ACDI, *Communiqué no 88-82*, 24 août 1988.

109. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 125*, 23 juin 1988.

entre Tokyo et Toronto faisait également l'objet de discussions, un accord à ce sujet devant d'ailleurs être signé à la fin du trimestre par les deux pays.¹¹⁰ Traitant avec M. Uno de diverses questions politiques et économiques internationales, M. Clark abordait le thème de la lutte contre l'apartheid et demandait la coopération du Japon au maintien des pressions sur l'Afrique du Sud.¹¹¹ Outre ces consultations, le secrétaire d'État profitait de son passage pour présider une cérémonie marquant le début des travaux de la nouvelle ambassade canadienne au Japon.¹¹²

À Bangkok pour la conférence annuelle des ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN et de leurs homologues de l'Australie, du Canada, de la CEE, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, M. Clark devait exposer les conclusions du Sommet de Toronto sur les questions d'intérêt particulier pour l'ASEAN. Il annonçait par ailleurs une contribution canadienne de \$ 3,54 millions au Programme après-récolte de céréales destinées aux pays membres de l'ASEAN¹¹³ et l'établissement d'un centre Canada-ASEAN pour la mise en œuvre des projets de coopération entre les deux régions.¹¹⁴ Prolongeant son séjour en Thaïlande pour y effectuer une visite officielle, le secrétaire d'État signait un accord bilatéral de coopération économique¹¹⁵ de même que plusieurs accords relatifs à des projets de coopération pour le développement des ressources humaines, naturelles et industrielles.¹¹⁶ Enfin, un traité sur le transfert des détenus était ratifié, qui permettra aux personnes condamnées de demander la permission de purger la dernière partie de leur peine dans leur pays d'origine.¹¹⁷ Certains entretiens que M. Clark devait avoir avec des représentants du gouvernement thaïlandais étaient cependant annulés en raison de son état de santé.¹¹⁸

2 – VISITE EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE DU VICE-PREMIER MINISTRE DU CANADA

Le vice-premier ministre canadien, M. Don Mazankowski se rendait en Australie du 30 juin au 7 juillet et en Nouvelle-Zélande du 7 au 11 juillet. Il rencontrait d'abord le Premier ministre australien avec lequel il s'entretenait du déroulement des négociations commerciales multilatérales et particulièrement des perspectives de réformes des pratiques commerciales agricoles. Pendant ce séjour, M. Manzanowski signait un accord de réciprocité sur la sécurité sociale ainsi qu'un accord sur le transport aérien et déposait l'instrument d'adhésion du Canada à la Convention de 1980 sur les ressources biologiques marines de l'Antarctique.¹¹⁹ À Wellington, lors d'échanges avec des représentants du gouvernement néo-zélandais, le vice-premier ministre annonçait l'intention du Canada d'adhérer à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et au Protocole sur les situations d'urgence en matière de pollution qui s'y rattache. Il indiquait enfin qu'il donnait son appui à un rapport rédigé par un comité spécial néo-zélandais sur les affaires étrangères recommandant l'élargissement des relations entre les deux pays.¹²⁰

110. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 215*, 20 septembre 1988.

111. *Le Devoir*, 2 juillet 1988, p. A2.

112. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 132*, 30 juin 1988; *The Globe and Mail*, 2 juillet 1988, p. A7.

113. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 139*, 8 juillet 1988.

114. *Ibid.*, *Communiqué no 138*, 8 juillet 1988.

115. *Ibid.*, *Communiqué no 144*, 11 juillet 1988.

116. *Ibid.*, *Communiqué no 142*, 11 juillet 1988.

117. *Ibid.*, *Communiqué no 143*, 11 juillet 1988.

118. *The Globe and Mail*, 12 juillet 1988, p. A5; *Le Soleil*, 14 juillet 1988, p. B8.

119. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 123*, 23 juin 1988 et *Communiqué no 136*, 5 juillet 1988.

120. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 124*, 23 juin 1988 et *Communiqué no 141*, 8 juillet 1988.

3 – LA BIRMANIE

À la suite du coup d'État militaire survenu en Birmanie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait le 19 septembre que le Canada condamnait l'usage de la violence par les forces militaires contre les manifestants. Il invitait les autorités birmanes à renoncer à cette attitude et à favoriser plutôt « un règlement pacifique de la crise, selon une formule promettant l'instauration d'un régime démocratique et le respect des droits de la personne. »¹²¹

4 – LE PAKISTAN

Le 20 août, une délégation canadienne de cinq membres, dont M. William Winegard, le président du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et M. Paul Dick, ministre associé à la Défense nationale, représentaient le Canada aux funérailles du président pakistanais M. Zia-Ul-Haq.¹²² Trois jours plus tôt, le gouvernement canadien avait exprimé l'espoir que « cette tragédie n'affecte en rien le rétablissement de la démocratie au Pakistan. »¹²³

5 – L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE

En juillet, l'ACDI attribuait \$ 4 millions à l'Indonésie et la Société pour l'expansion des exportations un prêt maximal de \$ 12 millions pour l'achat de matériel ferroviaire de fabrication canadienne.¹²⁴ Quelques jours plus tard, un protocole d'entente était également signé avec ce pays pour la fourniture de potasse d'une valeur de \$ 45,3 millions qui sera employée comme engrais dans la production vivrière.¹²⁵ Par ailleurs, le Canada octroyait au cours du trimestre une somme de \$ 14,9 millions au Programme de partenariat de l'Institut asiatique de technologie (IAT) en Thaïlande pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur dans ce domaine¹²⁶ de même qu'un montant de \$ 11,4 millions à la Société asiatique des partenaires-Canada (SAP) pour ses activités de développement à long terme en Asie du Sud.¹²⁷ Des secours d'urgence étaient envoyés au Népal et au Bangladesh, le Canada s'engageant à fournir \$ 1,87 million additionnel puis \$ 7,1 millions de plus afin d'aider les victimes d'inondations au Bangladesh¹²⁸ et \$ 100 000 à l'UNDRO (Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours en cas de catastrophe) pour l'acheminement d'aide aux victimes touchées par un tremblement de terre au Népal.¹²⁹ Enfin, la ministre responsable de l'ACDI annonçait le 28 septembre que \$ 4,40 millions seraient consacrés, dans le cadre de l'aide bilatérale Canada-Chine, au développement des télécommunications par satellite en Chine.¹³⁰

121. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 200*, 19 septembre 1988.

122. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 182*, 19 août 1988.

123. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 88/37*, 17 août 1988.

124. ACDI, *Communiqué no 88-61*, 21 juillet 1988.

125. ACDI, *Communiqué no 88-62*, 25 juillet 1988.

126. ACDI, *Communiqué no 88-59*, 5 juillet 1988.

127. ACDI, *Communiqué no 88-83*, 27 août 1988.

128. ACDI, *Communiqué no 88-91*, 9 septembre 1988 et *Communiqué no 88-99*, 20 septembre 1988; voir aussi Dawn KING, *The Globe and Mail*, 8 Septembre 1988, p. A8.

129. ACDI, *Communiqué no 88-87*, 26 août 1988.

130. ACDI, *communiqué no 88-103*, 28 septembre 1988.

N — Chronologie thématique*

Le système de recherche et sauvetage COSPAS-SARSTAT

1^{er} juillet:

À Paris, le Canada signe un accord intergouvernemental à long terme sur le système de recherche et de sauvetage basé dans l'espace (COSPAS-SARSTAT) avec les représentants des États-Unis, de la France et de l'URSS. Ce système était en service depuis 1982 suivant un protocole d'entente conclu entre les organismes appropriés des quatre pays. En vertu de ce nouvel accord, les quatre gouvernements sont désormais engagés dans le programme, ce qui devrait permettre, espèrent-ils, l'acceptation formelle de ce système d'alerte par l'ensemble de la communauté internationale.

Le Canada demande l'extradition d'un ancien résident canadien d'origine sikh

4 juillet-9 août:

En juillet, le gouvernement canadien demande à un tribunal britannique d'extrader un ancien résident canadien, M. Inderjit Singh Reyat, accusé d'avoir participé à un attentat à l'aéroport de Tokyo en 1985. Après examen des preuves déposées par le Canada, le tribunal ordonne en août l'extradition de M. Reyat afin que celui-ci subisse son procès au pays. La décision est cependant portée en appel.

Le Canada et les relations entre la Corée du Sud et la Corée du Nord

11 juillet:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, accueille favorablement la déclaration de M. Roh Tae Woo, le Président de la République de Corée, qui propose l'amélioration des relations entre la Corée du Nord et son pays. « Nous supportons avec vigueur la restauration du dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud qui est essentielle pour diminuer la tension existant dans la péninsule coréenne », explique M. Clark en espérant une réponse positive aux propositions du Président Roh.

Nouvel ambassadeur canadien aux Nations Unies

27 juillet:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce que M. Yves Fortier sera le nouvel ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York. M. Fortier succède à M. Stephen Lewis.

Accord aérien entre le Canada et Trinité et Tobago

4 août:

Le gouvernement canadien annonce la conclusion d'un nouvel accord aérien avec Trinité et Tobago. Celui-ci permet de nouveaux points d'atterrissage et de nouvelles escales pour les compagnies nationales des deux pays, et assouplit le contrôle des tarifs.

Le futur Centre international des droits de la personne

12 août:

La présentation du projet de loi portant sur la création d'un Centre international des droits de la personne et du développement démocratique est différée à la suite de problèmes de procédure. En dépit de cette prorogation, la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, confirme que le

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

projet constitue toujours une priorité pour le gouvernement et qu'il sera présenté devant la Chambre des Communes dès que possible. La ministre annonce également que Montréal deviendra le siège du Centre une fois le projet de loi adopté.

Pourparlers canado-nippons sur des questions environnementales

16 août:

M. Marcel Masse, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, procède à des échanges de vue avec une délégation japonaise formée de huit personnes dont M. Toshio Horiuchi, ministre du Cabinet et directeur général de l'Agence de l'Environnement du Japon, sur diverses questions environnementales notamment les conséquences de la diminution de la couche d'ozone.

Projet du CIEO dans le Pacifique Sud et aux Antilles

26 août:

L'ACDI octroie vingt-cinq millions de dollars au Centre international d'exploitation des océans (CIEO) pour deux projets liés à l'exploitation des ressources océaniques du Pacifique Sud et des Antilles. L'un aidera les pays des Antilles à améliorer la gestion des ressources de la pêche, l'autre portera sur l'exécution d'un projet quinquennal d'exploitation des ressources océaniques du Pacifique Sud.

Le Canada et l'OEA

7 septembre:

L'ambassadeur itinérant en Amérique latine et observateur permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains, M. Richard Gorham, participe à une réunion du Conseil permanent de l'OEA à Washington. Dans le discours qu'il y prononce, il fait le survol des relations du Canada avec les pays latino-américains, propose, afin de limiter le chevauchement des programmes et organismes interaméricains voués à la cause du développement régional, que le secrétariat de l'OEA agisse comme coordonnateur de ces activités, et souligne que le Canada a l'intention d'accroître sa coopération avec les pays membres de l'OEA pour lutter contre le trafic de la drogue. Enfin, M. Gorham assure l'OEA de l'appui « sans équivoque » du Canada à ses idéaux et objectifs tout en réaffirmant sa décision de ne pas devenir membre de plein droit de l'organisation, afin de conserver sa liberté d'action.

Participation du Canada à un exercice de l'OTAN

12 au 22 septembre:

Environ 5,000 militaires canadiens participent à un exercice de l'OTAN en République fédérale d'Allemagne, baptisé *Certain Challenge*. Environ 125,000 militaires du Canada, des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la France et du Danemark prennent part à cette opération terrestre de l'Alliance.

Création d'un nouveau programme de sensibilisation à l'Arctique

13 septembre:

M. Marcel Masse, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, annonce la création du Programme « Cap sur l'Arctique » qui permettra à des écrivains, des artistes et des communicateurs canadiens de travailler dans cette région. \$ 100 000 seront dorénavant réservés à ce projet au sein du Programme d'Étude du plateau continental polaire.

Accord aérien Canada-Espagne

15 septembre:

Le Canada et l'Espagne signent un premier accord aérien, conclu en mars 1987.

Un canadien à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale de l'ONU

20 septembre:

On apprend l'élection de M. Douglas Roche à la présidence de la 1^{ère} Commission de la 43^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Participation canadienne à un essai international des mesures d'urgence en cas de pénurie de pétrole

20 septembre:

Le Canada annonce qu'il se joindra encore une fois à vingt autres pays dans le cadre du sixième essai du Système de répartition du pétrole en cas d'urgence qui doit avoir lieu du 1^{er} octobre au 15 novembre sous l'égide de l'Agence internationale de l'Énergie.

Résultats de l'évaluation annuelle sur l'uranium canadien

23 septembre:

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marcel Masse, rend publics les résultats du Groupe d'évaluation des ressources en uranium (GERO) pour l'année 1987. Il appert que le Canada demeure le premier producteur et exportateur d'uranium au monde, ces deux activités ayant atteint durant cette année des niveaux sans précédent.

Le Canada et les armes chimiques

26 septembre:

À la suite d'un appel lancé par le président américain pour que soit organisée une conférence internationale chargée d'examiner les mesures qui pourraient être prises afin de faire respecter l'interdiction de l'usage des armes chimiques, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, se déclare très favorable à cette initiative et exprime l'espoir qu'une telle conférence puisse donner plus d'efficacité au protocole de Genève sur les armes chimiques et aux travaux de la Conférence sur le désarmement.

Nominations diplomatiques

Juillet-août-septembre:

Le ministère des Affaires extérieures annonce au cours du trimestre la nomination de plusieurs ambassadeurs et consuls. MM. Marc Brault, Clayton Bullis et Derek Burney (ce dernier étant le chef de cabinet du Premier ministre) deviendront respectivement ambassadeurs en Égypte, en Argentine et aux États-Unis, M. Claude Charland sera ambassadeur en France, M. Lawrence Dickerson au Koweït, M. Derek Fraser en Hongrie, M. Pierre Giguère en Haïti et M. John Graham au Venezuela. M. David Karsgaard était nommé ambassadeur au Gabon, M. Manfred von Nostitz ambassadeur au Pakistan et Mme Mary Vandenhoff, ambassadrice en Finlande. Enfin, Mme Anne Charles sera ambassadrice au Pérou avec accréditation simultanée en Bolivie, M. Jean-Paul Hubert, ambassadeur au Sénégal avec accréditation au Cap-Vert, en Guinée et en Mauritanie et M. Graham Mitchell, ambassadeur en Norvège avec accréditation en Islande.

Les nouveaux représentants du Canada dans des pays du Commonwealth seront M. Émile Gauvreau en qualité de haut-commissaire au Bangladesh, M. Rodney Irwin haut-commissaire à Trinité et Tobago, M. Frank Jackman haut-commissaire en Guyana avec accréditation simultanée au Suriname, M. Garrett Lambert haut-commissaire en Malaisie et M. Donald MacDonald haut-commissaire au Royaume-Uni.

De nouveaux consuls généraux sont également nommés: Mme Marie-Andrée Beauchemin sera en poste à Milan, M. Roger Blake à Sydney, M. Normand Mailhot à Shanghaï, M. Card Rufels à Dallas et M. Ian Wood à Seattle.